

Hommage à Chelsea Manning, Edward Snowden, Sarah Harrison et Julian Assange

Pour un avocat, pour le représentant d'une organisation qui fédère les avocats francophones et germanophones de Belgique, rendre hommage à des lanceurs d'alerte ne va pas de soi.

C'est que les lanceurs d'alerte sont des briseurs de secret. Et les avocats sont les gardiens des secrets.

C'est d'ailleurs ce qui explique que le Conseil des barreaux européens exprime de vives réserves à l'égard de la proposition de directive du 16 avril 2019 du Parlement et du Conseil sur la protection des personnes dénonçant des infractions au droit de l'Union¹.

Certaines des affaires les plus retentissantes des dernières années – je pense par exemple à l'affaire *Panama papers* ou à l'affaire *KBLuxembourg* - reposent d'ailleurs sur des violations massives du secret, secret bancaire dans le second cas mais secret professionnel des avocats dans le premier.

C'est donc avec prudence, et même avec réticence, que les avocats voient s'installer, chaque jour un peu plus, une société de la transparence où le secret est dévalorisé, tenu pour suspect, comme s'il ne servait qu'à dissimiler des turpitudes.

« La transparence », dit Jean-Denis Bredin, « ne serait-elle pas l'arme nécessaire afin que les pouvoirs publics veillent efficacement sur nous ? Et quand se sont enfuies les traditionnelles illusions, dans un monde plus imprévisible qu'il ne fut jamais, où la plupart des citoyens n'ont plus de convictions religieuses ni de rêves politiques, dans un monde sans immortalité de l'âme, sans lutte finale, sans attente du grand soir, la vérité, habillée du si joli mot de transparence ne risque-

¹ Sur cette proposition, voyez http://ec.europa.eu/smart-regulation/roadmaps/docs/plan_2016_241_whistleblower_protection_en.pdf.

Les prises de position du C.C.B.E sont disponibles sur son site :

https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/DEONTOLOGY/DEON_Postion_Pape rs/FR_DEON_20170519_Submission-on-whistleblower-protection.pdf et

https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/DEONTOLOGY/DEON_Postion_Pape rs/FR_DEON_20180629_CCBE-comments-on-the-Proposal-for-a-Directive-on-the-protection-of-persons-reporting-on-breaches-of-Union-law.pdf

t-elle pas de devenir la dernière valeur d'une société qui respecte – à peu près – la liberté et qui s'est détournée des rêves d'égalité et de fraternité ? Ne serait-elle pas l'ultime vertu, celle qui pourrait substituer toutes les autres, vieilles ou disparues »².

Les avocats savent que, comme l'écrit Serge Tisseron, « *le droit au secret de chacun, adulte ou enfant, est essentiel. Il permet de protéger son identité profonde des intrusions de l'environnement. Il est la première condition à la possibilité de penser soi-même et pour soi-même* »³.

Le secret, c'est la flamme intérieure d'Antigone, le journal d'Anne Franck, ce qui fait survivre Diego ou, aujourd'hui, je l'espère, Wang Quanzhang en Chine, Nasrin Sotoudeh en Iran ou Waleed Abu al-Khair en Arabie Saoudite, « *libre dans sa tête* ». Le secret c'est ce petit mot griffonné sur un bout de papier caché dans un wagon de la mort par un juif belge déporté à Auschwitz, « *maman, je ne sais pas où l'on m'emmène mais je reviendrai* », et que sa mère, à qui cette bouteille à la mer était finalement parvenue, garda contre son sein pendant des années, jusqu'au retour inespéré de son auteur.

Les avocats savent que la transparence, c'est l'immédiateté et, donc, la simplification et la déformation, tandis que la justice a besoin de temps pour saisir le réel dans sa complexité et ses nuances⁴. Il faut n'avoir jamais eu un client devant soi pour imaginer qu'une justice qui se passerait du conciliabule secret entre l'avocat et son client pourrait être une bonne justice. Qui, parmi les avocats, n'a pas éprouvé cent fois le désarroi d'un justiciable – qu'il soit « mineur étranger non accompagné », selon l'appellation convenue, CEO d'une grande entreprise ou ministre – incapable d'exprimer sa vérité, la motivation de tel acte ou la pulsion qui l'a amené à accomplir tel fait, sans que son avocat, patiemment, reconstruise avec lui tous les antécédents et tous les mécanismes qui l'ont conduit à faire ce qu'il a fait, comme il l'a fait.

Alors, mort aux lanceurs d'alerte, comme l'aurait sans doute écrit Charb, s'il avait eu à traiter le sujet ?

Restons *Charlie* et écoutons l'un de ses anciens rédacteurs en chef, Philippe Val : « *Sans Florence Aubenas et tous ceux qui pensent que la vérité mérite une enquête, ... Dreyfus serait mort sur l'île du diable, les bagnards continueraient de*

² J.-D. BREDIN, « Transparence et secret : les attentes de la personne humaine », *Gaz. Pal.*, 22 octobre 2003, p. 27.

³ S. TISSERON, *Nos secrets de famille*, Paris, Arthaud, 2004, cité par J. LACOUTURE, *Eloge du secret*, Bruxelles, Labor, 2005, p. 10.

⁴ Sur ce thème, voyez, par exemple, les réflexions de Christian Panier, in C. PANIER et J.J. JESPERS, *Justice, médias, pouvoir : un triangle infernal*, Bruxelles, Labor, 2004, sp. pp. 123 et 132.

casser des cailloux à Cayenne, Pinochet aurait le prix Nobel de l'économie, Nixon aurait fini son mandat dans le respect général, ..., Kadhafi serait un leader altermondialiste et Fidel Castro un défenseur de la liberté d'expression, le génocide du Rwanda serait un retour de week-end un peu plus meurtrier que les autres, ... les vessies seraient des lanternes, les torchons seraient des serviettes, les détenteurs du pouvoir seraient des dieux infallibles et les autres, des bêtes. Sans Florence et ses compagnons, on serait condamnés à faire la moyenne entre les mensonges des uns et les mensonges des autres pour essayer de se faire une idée de la vérité »⁵.

À l'heure des *fake news*⁶, à l'heure où le mensonge est devenu un mode de gouvernement, à l'heure où le président de l'Etat le plus puissant du monde – oui, il ne se prénomme pas Mickey mais il est bien en 3D – revendique le droit de diffuser des « vérités alternatives », à l'heure où certains politiciens – et certains citoyens – semblent avoir perdu tout sens du bien commun, oui, nous avons besoin de personnes courageuses qui osent dénoncer les excès, les malversations, les corruptions, les dérives, les atteintes aux droits fondamentaux.

Certes, il faut fixer des limites, pour ne pas faire de notre société l'empire des délateurs Il faut faire la distinction entre les « bas-les-masques » et les « bas-les-slips ».

Il y a quelques mois, une certaine Catherine D., se présentant comme une juriste d'entreprise, a diffusé sur les réseaux sociaux une photo qu'elle venait de prendre montrant un éboueur, de couleur noire comme par hasard, allongé le long d'une cabine téléphonique, semblant faire une sieste. Elle a ajouté le commentaire « Voilà à quoi servent les impôts locaux des Parisiens : à payer les agents de propreté à roupiller, on comprend pourquoi Paris est si dégueulasse ». L'agent en question, Adama Cissé, a été licencié. Madame D. ne l'a cependant pas emporté en paradis. Son message a été dénoncé par de nombreux autres utilisateurs des réseaux sociaux et, en représailles, ceux-ci ont diffusé outre des injures et des menaces (je n'en ai pas vu de physiques, heureusement), son nom et son adresse, ainsi que celui de son mari... L'arroseuse arrosée... Mais ce n'est pas non plus cela que nous voulons. Ni société de l'opacité, ni société de la délation.

⁵ PH. VAL, *Charlie Hebdo*, 2 février 2005.

⁶ Voyez P. VERNIERS et J. HAMERS, entretien avec A. LUPPENS, « Infox, le dessous des cartes », *Le quinzième jour*, janvier 2020, p. 56.

Comme le disait Guy Haarscher⁷, c'était déjà il y a une quinzaine d'années, il y a d'un côté la « bonne » transparence, qui donne la faculté de penser, parce qu'elle affranchit l'individu en lui permettant d'exprimer son esprit critique, et de l'autre la « mauvaise » transparence, qui ne fait qu'avilir l'individu en lui jetant en pâture des images qui ne flattent que sa curiosité malsaine. C'est plus vrai que jamais aujourd'hui si l'on réalise que l'emprise des technologies est telle que beaucoup de nos concitoyens n'utilisent plus les extraordinaires moyens qu'elles mettent à notre disposition pour augmenter leur savoir : « Google, dessine-moi un mouton » ; mais tout simplement pour savoir comment agir : « Google, dis-moi si je dois attacher mes boutons ».

Dans notre ciel, Harpocrate, le dieu du silence, brille de moins en moins, tandis qu'Astrée, la déesse de la transparence enfle démesurément, comme si elle allait bientôt devenir Supernova. Méfions-nous. Ni la transparence, ni la confiance ne sont des valeurs en soi. Il ne s'agit que de moyens, qui doivent être mis au service des droits fondamentaux. Il faut que chacune soit à sa place, dans le respect de chacun d'eux : vie privée et justice ; liberté d'expression et droit à l'intimité et à la réputation.

Chelsea Manning, Edward Snowden, Sarah Harrison et Julian Assange sont de ces lanceurs d'alertes vertueux. Ceux qui brisent la chape de plomb derrière laquelle se cachent les puissants de ce monde pour traficoter, spéculer, violer les règles dont ils se réclament pourtant à visage découvert. Faire éclater cette soi-disant « raison d'Etat » au nom de laquelle les pires crimes sont commis. Ils ont donc fait vaciller les puissants. Aux yeux de ceux-ci, c'est impardonnable.

Ils le paient aujourd'hui de leur liberté.

Mais à nos yeux, emmurés dans leurs geôles, ils incarnent le courage d'Antigone.

Telle est la raison pour laquelle, par ma voix, AVOCATS.BE tient à leur exprimer son plus vif soutien.

Patrick Henry
Ancien président d'AVOCATS.BE
29 janvier 2020

⁷ « Conclusions », in *L'avocat et la transparence*, Bruylant, 2006, p. 219.